

je puis vous dire que je suis fier d'être Canadien français; je suis fier de mes chefs religieux et politiques parce que je sais l'apport si généreux qu'ils ont apporté dans l'édifice de mon pays. Je comprends, et je sais aussi, qu'il en est de même de mes compatriotes de langue anglaise; ils sont fiers de leurs chefs religieux et politiques qui furent les plus grands artisans de la liberté, non seulement au Canada mais aussi dans le monde entier. Ensemble nous avons nos droits et nos privilèges respectifs, protégés et garantis par notre constitution et nos lois.

Demain, si nous voulons un Canada plus beau et plus grand, il faudra que les deux plus grandes races qui le composent de même que les minorités continuent de vivre dans l'harmonie, l'entente et le respect mutuels.

(Traduction)

Je désire, en terminant, dire en quelques mots à mes amis canadiens de langue anglaise que je suis heureux et fier d'être ici aujourd'hui. Je suis fier d'être Canadien; je suis fier de mes chefs religieux et politiques, parce que je connais les services qu'ils ont rendus à notre pays.

Je sais aussi que les Canadiens de langue anglaise ont parfaitement raison d'éprouver les mêmes sentiments à l'égard de leurs chefs qui ont été les défenseurs de la liberté au Canada et dans le monde. Nous avons tous lieu de nous féliciter des droits et privilèges que nous assurent notre constitution et nos

lois. Si nous désirons accroître à l'avenir la prospérité du Canada, les deux groupes de langue anglaise et de langue française, de même que les minorités, n'ont qu'à continuer de vivre et de travailler dans l'harmonie, la bonne entente et le respect mutuel.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, je vous remercie infiniment de l'indulgence et de la générosité avec lesquelles vous avez bien voulu m'écouter.

Une voix: Très bien!

(Traduction)

Sur la motion de M. Drew, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le très hon. M. St-Laurent propose l'ajournement.

— Afin de faire avancer d'un stade quelques-unes des propositions de résolutions inscrites aux *Procès-verbaux* aujourd'hui, il sera nécessaire d'accomplir certaines formalités. Nous reprendrons après la suite du débat sur l'adresse. Quant à la motion inscrite aux *Procès-verbaux*, je demanderais, avec l'assentiment unanime de la Chambre, qu'elle soit modifiée en remplaçant les dates qui y figurent par les dates correspondantes une semaine plus tard.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 4 heures 55 minutes du soir.)